

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7
ADMINISTRATRICES PRESENTES 2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES 4
ADMINISTRATEUR ABSENT 1

Présentes : 2
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : 4
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS 1

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C036

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION AUPRES D'EPF D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES A HEM
IMPASSE DESURMONT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 30/03/2023 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de sept cent soixante-cinq mille euros hors taxes (765 000 € HT) avec une marge d'appréciation de 10%.

Vu la convention opérationnelle entre l'EPF et la MEL en date du 22 octobre 2014, et son avenant n°1 en date du 20 mars 2018,

Vu l'article L451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier un ensemble de parcelles sises à HEM, Impasse Desurmont reprises au cadastre sous la section AZ 529, AZ 531, AZ 779, AZ 532, AZ 543, AZ 803 à AZ 806 pour une superficie totale de 19 032 mètres carrés.

Ces biens sont destinés à recevoir un programme d'environ 60 logements dont 30% en PLS et 70 % en LLI.

Le prix principal de l'acquisition sera d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €), TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur,

L'acquisition interviendra sous les conditions suspensives suivantes :

- Que les études de sols (géotechnique/ pollution) ne concluent pas à la nécessité de recourir à des fondations spéciales, ni de réaliser des travaux de dépollution dont les coûts seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier du programme ;
- Que l'évaluation environnementale ne révèle pas de contraintes susceptibles de remettre en cause l'équilibre financier du programme,
- Qu'il ne soit pas imposé la prise en charge par LMH des frais de raccordement aux réseaux existants.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer

- L'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'un ensemble de parcelles sises à HEM, Impasse Desurmont, reprises au cadastre sous la section AZ 529, AZ 531, AZ 779, AZ 532, AZ 543, AZ 803 à AZ 806 pour une contenance totale de 19 032 mètres, moyennant le prix principal d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur, et sous les conditions suspensives ci-dessus,

- De procéder aux études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération,

- De consulter pour la désignation du maître d'œuvre,
- D'établir et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- D'autoriser la mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que les avenants et marchés complémentaires,
- De négocier et signer les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux.
- De consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7
ADMINISTRATRICES PRESENTES 2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES 4
ADMINISTRATEUR ABSENT 1

Présentes : 2
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : 4
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS 1

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C037

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION AUPRES DE NEOXIMO D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A VERLINGHEM 22 RUE DE PERENCHIES CADASTRE SECTION 000 A N°1035 ET DES DROITS A CONSTRUIRE Y ATTACHES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 24 avril 2024 estimant les biens, objet de la présente délibération, à 820 000 euros hors taxes avec une marge d'appréciation de 15% hors coût de démolition du bâti existant et hors frais d'études diverses.

Considérant que LMH a l'opportunité d'acquérir auprès de NOEXIMO, un ensemble immobilier situé 22 rue de Pérenchies à Verlinghem cadastré section 000 A n°1035 d'une contenance de 2532 m², ainsi que les droits à construire qui y sont attachés pour y développer, en maîtrise d'ouvrage directe, un programme de 10 logements individuels en LLI.

Cette acquisition est prévue au prix de UN MILLION VINGT MILLE EUROS (1 020 000 €) hors taxe, frais et droits à la charge de l'acquéreur, études préalables comprises, sous les conditions suspensives suivantes :

- Signature d'un protocole d'accord avec le promoteur et l'architecte ayant réalisé le PC pour permettre la représentation diffusion, la reproduction et la modification du PC.
- Le transfert du permis de construire au nom de LMH purgé de tout recours et de tout retrait.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer et d'autoriser :

- L'acquisition auprès de NEOXIMO, d'un ensemble immobilier situé 22 rue de Pérenchies à Verlinghem cadastré section 000 A n°1035 d'une contenance de 2532 m², ainsi que les droits à construire qui y sont attachés moyennant le prix de 1 020 000 € hors taxe frais et charges, études préalables comprises.
- Le recours aux études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération,
- La consultation pour la désignation du maître d'œuvre,
- L'élaboration et la signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- La mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et la conclusion les marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que les avenants et marchés complémentaires
- La négociation et la signature des missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux.
- Le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et la régularisation de toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Le tout sous réserves de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

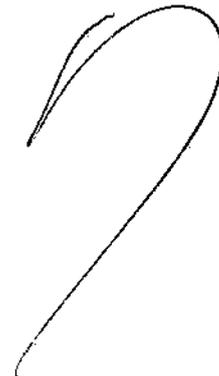
- Signature d'un protocole d'accord avec le promoteur et l'architecte ayant réalisé le permis de construire pour permettre la diffusion, la mise en place et la modification dudit permis de construire
- Le transfert du permis de construire au nom de LMH purgé de tout recours et de tout retrait

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTÉES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGÉE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C038

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION AUPRES DE SAT DEVELOPPEMENT D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER SIS A FACHES-THUMESNIL RUE OZANAM RUE HENRI BARBUSSE
CADASTRE SECTION B N°3751, 3750, 2706, 2711

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation

Vu l'avis des domaines en date du 17 avril 2024 estimant l'immeuble objet des présentes à la somme de 560 000 euros hors taxes avec marge possible de 10%.

Considérant que LMH a l'opportunité d'acquérir auprès de SAT DEVELOPPEMENT un ensemble immobilier sis à Faches-Thumesnil rue Ozanam et rue Henri Barbusse cadastré section B n°3751, 3750, 2706 et 2711 pour une contenance totale de 2 017 m² en vue d'y réaliser un projet de construction de 18 LLS en maîtrise d'ouvrage directe.

L'acquisition est envisagée moyennant le prix de six cent mille euros hors taxes (600 000 € HT), frais et droits à la charge de l'acquéreur sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'études de sol (pollution, géotechnique...) ne concluant pas à la nécessité de recourir à des fondations spéciales et/ou des travaux de dépollution dont les coûts seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération.
- Obtention d'études sur le bâti (amiante, plomb...) ne concluant pas à des coûts de déconstruction qui seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération.
- Obtention de toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet (notamment un permis de construire purgé de tout recours et de tout retrait)

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- d'agréer l'acquisition auprès de SAT DEVELOPPEMENT d'un ensemble immobilier sis à Faches-Thumesnil rue Ozanam et rue Henri Barbusse cadastré section B n°3751, 3750, 2706 et 2711 pour une contenance totale de 2 017 m² sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'études de sol (pollution, géotechnique...) ne concluant pas à la nécessité de recourir à des fondations spéciales et/ou des travaux de dépollution dont les coûts seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération.
- Obtention d'études sur le bâti (amiante, plomb...) ne concluant pas à des coûts de déconstruction qui seraient de nature à remettre en cause l'équilibre financier de l'opération.
- Obtention de toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet (notamment un permis de construire purgé de tout recours et de tout retrait)

- et d'autoriser les opérations suivantes :

- réalisation des études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération,

- consultation pour la désignation du maître d'œuvre,
- établissement et signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et conclusion des marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que des avenants et marchés complémentaires,
- négociation et signature des missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux.
- Le cas échéant, création de servitudes au profit des concessionnaires et régularisation de toutes conventions et tous actes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUIF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C039

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE DUVAL D'UN LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE SIS 172 RUE DE TOURCOING A WASQUEHAL

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 14 novembre 2023 estimant les biens objet des présentes à la somme de 270 000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10%.

Considérant que le budget prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 333 492 €,

La Présidente informe les membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT (LMH) a l'opportunité d'acquérir, en l'état futur d'achèvement, auprès de DUVAL, un logement locatif intermédiaire individuel ainsi que deux places de stationnement aériennes sis à Wasquehal 172 rue de Tourcoing et faisant partie de l'opération réalisée à cheval sur la ville de Croix rue Augustin Telliez dans laquelle LMH a déjà acquis 17 LLS et 43 LLI.

Le logement acquis aurait une SHAB totale de 93,20 m² acquise au prix de 2 900 € HT / m² auquel s'ajouterait la somme de 10 000 € par place de stationnement.

Le prix principal de cette acquisition s'élèverait DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS hors taxe (290 280 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur se décomposant comme suit :

- DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS HORS TAXE (270 280 € HT) pour le logement,
- VINGT MILLE EUROS HORS TAXE (20 000 € HT) pour les places de stationnement.

L'acquisition interviendrait sous les conditions suspensives d'obtention d'un prêt CDC PLI au taux du Livret A + 1,4% ainsi que d'une garantie d'emprunt.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20m², entrainera un réajustement du prix sur la base de 2 900 € HT/m² SHAB.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès de DUVAL d'un logement locatif intermédiaire individuel ainsi que deux places de stationnement aériennes, sis à Wasquehal 172 rue de Tourcoing, au prix de 2 900 € HT / m² de SHAB et 10 000 € par place de stationnement soit un montant total de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS hors taxe (290 280 € HT) TVA en sus au taux en

vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur et sous les conditions suspensives d'obtention d'un prêt CDC PLI au taux du Livret A + 1,4% et d'une garantie d'emprunt.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :
MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUIF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

DELIBERATION 24/C040

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C040

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE AUX DELIBERATIONS :
N°23/C078 DU 21 SEPTEMBRE 2023 ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR
D'ACHEVEMENT AUPRES DE COGEDIM DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX ET DE 16 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A RONCQ 424 RUE
DE LILLE,
N°23/C086 DU 19 OCTOBRE 2023 ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR
D'ACHEVEMENT AUPRES DE COGEDIM DE 36 LOGEMENTS LOCATIFS
INTERMEDIAIRES ET DE 36 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A RONCQ
424 RUE DE LILLE.

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C078 du 21 septembre 2023 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès de COGEDIM de 16 logements locatifs sociaux et 16 places de stationnement souterrain qui seront édifiés à Roncq 424 rue de Lille.

Les logements acquis ayant une SHAB totale de 888,49 m² et étant financés en reconstitution de l'offre savoir 3PLS 4 PLAI et 9 PLUS,

Moyennant le prix principal de 2 100 € HT le m² de SHAB et de 20 000 € HT la place de stationnement, soit un prix total hors taxe de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (2 185 829 € HT) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération n°23/C086 du 19 octobre 2023, aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès de COGEDIM de 36 logements locatifs intermédiaires et 36 places de stationnement souterrain qui seront édifiés à Roncq 424 rue de Lille, Les logements acquis ayant une SHAB totale de 2 076 ,96 m²

Moyennant le prix principal de 3 000 € HT le m² de SHAB soit un prix total hors taxe de SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT EUROS (6 230 880 € HT) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'évolution du projet effectué par COGEDIM, ayant modifié comme suit les biens vendus :

- 16 logements locatifs sociaux SHAB portée à 882,04m² et 20 places de stationnement aérien
- 36 logements locatifs intermédiaires SHAB portée à 2 081,09m² et 32 places de stationnement souterrain et 4 places de stationnement aériens

Considérant les modifications des prix de vente,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de COGEDIM de :

1/ 16 logements locatifs sociaux et 20 places de stationnement aériens qui seront édifiés à Roncq 424 rue de Lille,

Les logements acquis auront une SHAB totale de 882,04 m² et seront financés savoir :

en reconstitution de l'offre 4 PLAI et 9 PLUS,

en PCS 3 PLS,

Moyennant le prix principal de 2 100 € HT le m² de SHAB et de 10 000 € HT la place de stationnement, soit un prix total hors taxe de DEUX MILLIONS CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (2 052 284 € HT) tva en sus au taux en vigueur,

2/ 36 logements locatifs intermédiaires, 32 places de stationnement souterrain et 4 places de stationnement aérien, qui seront édifiés à Roncq 424 rue de Lille,
Les logements acquis auront une SHAB totale de 2 081,09 m²
Moyennant le prix principal de 3 000 € HT le m² de SHAB, stationnements inclus, soit un prix total hors taxe de SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX EUROS (6 243 270,00 € HT) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Le tout soumis à la condition suspensive d'obtention des financements LLS et LLI ainsi que des garanties d'emprunts y afférant.

La présente délibération modifie les délibérations n°23/C078 du 21 septembre 2023 et n°23/C086 du 19 octobre 2023 ci-dessus.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7
ADMINISTRATRICES PRESENTES 2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES 4
ADMINISTRATEUR ABSENT 1

Présentes : 2
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : 4
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS 1

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C042

SERVICE Direction Juridique

OBJET ACQUISITION AUPRES DE LA SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS DE TROIS TERRAINS SIS A ROUBAIX COUR MARCEAU ET RUE LANNES FORMANT LES LOTS 3.1 3.2 ET 3.3

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 26 avril 2024 aux termes duquel les services du Domaine ont confirmé que le prix de vente fixé entre les parties dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés s'applique,

Vu les engagements de cession délivrés par la SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS.

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité d'acquérir auprès de la SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS les immeubles suivants :

1/ une parcelle de terrain formant le lot 3.1 sise à ROUBAIX rue Marceau rue Lannes, cadastrée section Cv n°446 partie, 445 partie, 444 partie, 443 partie, 442 partie, 74, 75, 76, 77 partie, 78, 79, 80 partie, 81 partie, CW 434, 435 partie, 436 partie, 437 partie, 438 partie, 439 partie

Il pourra être réalisé sur ce terrain 9 logements collectifs (4 PLUS 4 PLAI 1 PLS) et 4 maisons (2 LLI 2 PLS) lesquels développeront une SHAB totale, savoir :

- 11 logements sociaux : 830 m² environ
- 2 LLI : 191,70 m² environ

2/ une parcelle de terrain formant le lot 3.2 sise à ROUBAIX rue Marceau rue Lannes, cadastrée section CW 439 partie, 438 partie, 437 partie, 436 partie, 435 partie, 434 partie, 433 partie, CV 432 partie, 431 partie, 430 partie, 429 partie, 428 partie, 933 partie, 947 partie, 85

Il pourra être réalisé sur ce terrain 13 logements collectifs (7 PLUS 5 PLAI 1 PLS) et 7 maisons (PLS) lesquels développeront une SHAB totale de 1563,30 m² environ

3/ une parcelle de terrain formant le lot 3.3 sise à ROUBAIX rue Marceau rue Lannes, cadastrée section CW 262, 263, 264, 265, 266 et 267

Il pourra être réalisé sur ce terrain 2 maisons (LLI) lesquelles développeront une SHAB totale de 222,10 m² environ

Ces acquisitions auront lieu moyennant le prix principal de 120 € HT le m² de SHAB LLS et de 204 € HT le m² de SHAB LLI, soit un prix total de :

- Lot 3.1 : 99 600 € pour les LLS et de 39 106,80 €HT pour les LLI
- Lot 3.2 : 187 596 € HT pour les LLS
- Lot 3.3 : 45 308,40 € HT pour les LLI

Etant ici précisé que le prix total sera susceptible d'évoluer en fonction du nombre de m² exact de SHAB qui sera arrêté par les autorisations d'urbanisme obtenues préalablement à la vente ; cette

évolution sera calculée sur la base de 120 € HT le m² de SHAB LLS et de 204 € HT le m² de SHAB LLI,

Et sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention des trois permis de construire purgés de tous recours et retraits
- absence de découverte de vestiges enterrés générant un surcoût qui compromettrait l'équilibre économique de l'opération,
- absence de découverte de pollution dont le surcoût de dépollution compromettrait l'équilibre économique de l'opération,
- obtention des financements des 4 LLI.

La Présidente propose aux membres du Bureau :

- d'agréer l'acquisition auprès de la SPL LA FABRIQUE DES QUARTIERS des terrains ci-dessus désignés formant les lots 3.1, 3.2 et 3.3 moyennant le prix principal de 120 € HT le m² de SHAB LLS et de 204 € HT le m² de SHAB LLI, soit un prix total de :
 - Lot 3.1 : 99 600 € pour les LLS et de 39 106,80 €HT pour les LLI
 - Lot 3.2 : 187 596 € HT pour les LLS
 - Lot 3.3 : 45 308,40 € HT pour les LLI

Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

- De procéder aux études de diagnostics et d'avant-projet permettant de définir un programme en fonction des équilibres financiers de l'opération,
- De consulter pour la désignation du maître d'œuvre,
- D'établir et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- D'autoriser la mise en concurrence des opérateurs économiques dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondant aux différents travaux, ainsi que les avenants et marchés complémentaires,
- De négocier et signer les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur chantier, ainsi que tout contrat ou commande nécessaires à la réalisation des travaux.
- De consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anna VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C043

SERVICE Direction Juridique

OBJET CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TREFONCIERE AU PROFIT DE ENEDIS SUR LA PROPRIETE SISE A ROUBAIX RUE VOLTAIRE CADASTREE SECTION AI N°624

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 323-3 et suivants du code de l'Energie,

Vu le décret 67-886 du 6 octobre 1967,

Considérant que ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, nous a adressé une conventions à l'effet de lui consentir des servitudes sur notre immeuble sis à Tourcoing 64 rue des Coulons, cadastré section DZ n°175.

Lesdites servitudes consistant en :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 17 mètres ainsi que ses accessoires.

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade.

4/ Effectuer l'élégage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la signature de la convention de servitudes au profit de ENEDIS sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélemy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

DELIBERATION 24/C044

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C044

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°24/C024 DU 29 MARS 2024 ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UN TERRAIN SIS RUE DU FAUBOURG D'ARRAS A LILLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24/C024 du 29 mars 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition auprès de la MEL d'un terrain sis à Lille rue du Faubourg d'Arras cadastré section DL n°442 pour 1912 m² en vue d'y réaliser 17 LLI et un commerce, moyennant le prix principal de 436 000 € HT.

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération sont comprises dans le périmètre du NPNRU Lille Faubourg d'Arras,

Considérant que les cessions foncières à intervenir dans ledit périmètre feront l'objet d'un protocole foncier pour lequel LMH a délibéré le 29 mars 2024,

Considérant que le terrain vendu par la MEL est issu de divisions cadastrales à opérer, il convient de rectifier la désignation dudit terrain comme suit :

- Parcelle DL 442 partie pour 776 m² environ,
- Parcelle issue du domaine public métropolitain non cadastré, pour 533 m² environ,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition auprès de la MEL d'une parcelle de 776 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée DL 442 et d'une parcelle de 533 m² environ à détacher du domaine public métropolitain non cadastré, moyennant le prix principal de 200 € HT le m² de SDP pour les logements et de 180 € HT de SDP pour la surface commerciale brute,

Il pourra être réalisé sur ce terrain 25 logements en LLI représentant une SDP de 2 000 m² et une surface commerciale brute représentant une SDP de 200 m²,
Soit un prix total de 400.000 € HT pour la partie logement et de 36 000 € HT pour la surface commerciale brute,

La présente délibération modifie la délibération n°24/C024 du 29 mars 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTÉES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

<u>Absentes ayant donné pouvoir :</u>	4
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUIF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C045

SERVICE Direction Juridique

OBJET DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°24/C020 DU 29 MARS 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES D'ORIA PROMOTION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 24 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES, 33 PLACES DE STATIONNEMENT ET 15 BOX A EDIFIER PLACE DU GENERAL DE GAULLE A LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24C/020 du 29 mars 2024 par laquelle les membres du Bureau ont autorisé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès de ORIA PROMOTION de 11 logements locatifs sociaux (LLS), 24 logements locatifs intermédiaires (LLI), 33 places de stationnement et 15 box à édifier place du Général de Gaulle à La Chapelle d'Armentières pour une SHAB totale de 2 057,41 m² au prix de :

- 2 150 € HT le m² de SHAB pour les LLS (représentant une SHAB de 619,77 m²) et 10 000 € HT pour les stationnements associés
- 3 450 € HT le m² de SHAB pour les LLI (représentant une SHAB de 1 437,64 m²)

soit un prix principal hors taxe de SIX MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (6 402 363,50€) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant que le prix d'acquisition du m² de SHAB des LLS sera de 2 140 € HT et non de 2 150 € HT, le prix principal hors taxe de cette acquisition s'élèvera donc à un montant total de SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (6 396 165,80 €) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur se décomposent comme suit :

- Pour les LLS : 2 140 € HT le m² de SHAB et 10 000 € par place de stationnement soit un total d'UN MILLION QUATRE CENT TRENTE SIX MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (1 436 307,80 €)
- Pour les LLI : 3 450 € HT le m² de SHAB stationnements et box compris soit un total hors taxe de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE HUIT EUROS (4 959 858 €) stationnements et box compris.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20m², entrainera un réajustement du prix sur la base de 2 140 € HT/m² SHAB pour les LLS et 3 450 € HT/m² SHAB pour les LLI.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer uniquement l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès ORIA PROMOTION, de 11 logements locatifs sociaux (LLS), 24 logements locatifs intermédiaires (LLI), 33 places de stationnement et 15 box à édifier place du Général de Gaulle à La Chapelle d'Armentières, moyennant le prix principal HT de SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (6 396 165,80 €) TVA en sus au taux en vigueur. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur se décomposant comme suit :

- Pour les LLS : 2 140 € HT le m² de SHAB et 10 000 € par place de stationnement soit un total d'UN MILLION QUATRE CENT TRENTE SIX MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (1 436 307,80 €)
-
- Pour les LLI : 3 450 € HT le m² de SHAB stationnements et box compris soit un total hors taxe de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE HUIT EUROS (4 959 858 €) stationnements et box compris.

La présente délibération modifie la délibération n°24/C020 du 29 mars 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
 du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
 Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C046

SERVICE Direction Juridique

OBJET VENTE A LA SPL EURALILLE DES PARCELLES SISES A LILLE ZAC CONCORDE
CADASTREES SECTION IR 106 PARTIE, 109 PARTIE, 110, 129, 130, 133

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les avis des domaines en date du 20 novembre 2023 estimant chacun des biens objet de la présente délibération à la somme de 60 € le m².

Vu la délibération n°20/D068 en date du 8 décembre 2020 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le principe de la vente à la SPL EURALILLE, aménageur désigné par la MEL, des emprises foncières de LILLE CONCORDE comprises dans le périmètre du NPNRU, et de l'emprise foncière à détacher du square Samain, moyennant le prix principal de 60 €HT le m², sachant que préalablement à toute vente de lot ou de terrain, il conviendra de délibérer d'une part pour constater le déclassement et la désaffectation dudit lot ou dudit terrain, d'autre part pour la vente dudit lot ou dudit terrain.

Vu la délibération n°24/C031 du 29 mars 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement par anticipation des parcelles sises à LILLE ZAC CONCORDE cadastrées section IR n°106 109 partie.

Vu la délibération n°24/C032 du 29 mars 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement des parcelles cadastrées IR 110 129 130 et 133.

Vu l'étude d'impact établie par la SPL EURALILLE le 1^{er} décembre 2023.

Vu l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise

.../... l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles sises à Lille ZAC Concorde cadastrées :

Section	Numéro	Surface totale	Surface vendue (plan joint)
IR	106	51a 55ca	21a 55ca 18a 77ca
IR	109	2ha 48a 46ca	48a 18ca 12a 61ca 2a 56ca
IR	110	11a 10ca	11a 10ca
IR	129	10a 47ca	10a 47ca
IR	130	12a 85ca	12a 85ca
IR	133	7a 34ca	7a 34ca
SURFACE TOTALE VENDUE			1ha 45a 43ca

moyennant le prix de 60 € HT le m², soit un prix total de huit cent soixante douze mille cinq cent quatre-vingt euros HT (872 580 € HT), tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/C047

SERVICE Direction Juridique

OBJET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION CONSENTIE PAR LA MEL AU PROFIT DE LMH CONCERNANT UN IMMEUBLE SIS 2 ET 4 RUE DE L'EGLISE A QUESNOY-SUR-DEULE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Par délibération 24/C022 du 29/03/2024, LMH a agréé l'acquisition auprès de la MEL d'un immeuble sis 2 et 4 rue de l'église à Quesnoy-sur-Deûle,

Considérant qu'une prise de possession anticipée du bien par LMH est souhaitée par les parties et que les parties ont convenu de la mise à disposition anticipée de l'immeuble sis 2 et 4 rue de l'église à Quesnoy-sur-Deûle, par le biais d'une convention de gestion consentie à titre gratuit dans l'attente de la régularisation de l'acte d'acquisition par LMH dudit immeuble.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la signature d'une convention de gestion, consentie à titre gratuit, par la MEL au profit de LMH sur l'immeuble sis 2 et 4 rue de l'église à Quesnoy-sur-Deûle aux conditions sus visées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/D006

SERVICE Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation

OBJET ROUBAIX RESIDENCE PETIT VERDUN – REHABILITATION DE 70 LOGEMENTS
COLLECTIFS – AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'OPERATION

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de Roubaix, la première phase d'étude de définition est désormais terminée et a fait l'objet d'une présentation au CNE du 05 Décembre 2018.

La Présidente informe ainsi les membres du Bureau que, dans ce cadre, Lille Métropole Habitat envisage la réhabilitation de la résidence Petit Verdun à Roubaix, de 70 logements.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la Présidente propose aux membres du Bureau de :

- D'autoriser le démarrage des études et la consultation de l'ensemble des prestataires nécessaires à celles-ci.
- Lancer tous les diagnostics techniques (amiante, plomb, thermique, structure...) nécessaires ;
- D'autoriser ensuite la mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires ;
- D'autoriser enfin, le démarrage des travaux
- De réaliser toutes les actions nécessaires à la bonne exécution de la réhabilitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anne VOITURIEZ



**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7
ADMINISTRATRICES PRESENTES 2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES 4
ADMINISTRATEUR ABSENT 1

Présentes : 2
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : 4
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS 1

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

DELIBERATION 24/D007

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/D007

SERVICE Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation

OBJET TOURCOING CHAUSSEE GRAMME – REHABILITATION DE 213 LOGEMENTS
COLLECTIFS – POURSUITE DE L'OPERATION

La Présidente informe les membres du Bureau que les études de conception ont abouties pour la réhabilitation de la résidence Chaussée Gramme sise à Tourcoing 120 à 158 Chaussée Gramme, 484 et 486 rue de Gand et 1 à 25 rue Drancourt, composée de 213 logements collectifs.

Afin de permettre la poursuite de cette opération, la Présidente propose aux membres du Bureau de :

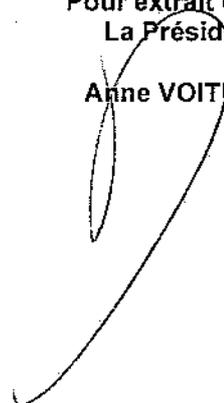
- Autoriser la mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du code de la commande publique et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires.
- Délivrer les ordres de service travaux une fois que les marchés correspondants auront été notifiés.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/D008

SERVICE Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation

OBJET LILLE RESIDENCE SARRAZINS – REHABILITATION DE 29 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 1 LOGEMENT INDIVIDUEL – PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS – MISE A JOUR PHASE DGD

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat termine les travaux de réhabilitation de la résidence Sarrazins située au 35 rue des Sarrazins à Lille.

Retenue comme particulièrement représentative d'immeubles collectifs à traiter dans le cadre de la massification de la rénovation énergétique, cette résidence a été inscrite au sein du programme d'innovation Européen RINNO 2020 pour en devenir l'un des quatre démonstrateurs européens et le seul démonstrateur français.

Dans ce cadre, elle fait l'objet d'un partenariat d'innovation avec Bouygues Bâtiment Nord Est. L'équilibre d'exploitation de cette résidence étant précaire, nous devons intervenir rapidement au vu de l'étiquette énergétique actuelle du bâtiment (classé F).

Au stade de la réalisation, le prix de revient prévisionnel est estimé à 3 532 936,92 € TTC (TVA LASM), comprenant les travaux de réhabilitation thermique et d'innovation mais aussi les travaux de confortement de ce patrimoine et la transformation des 5 logements RDC en logement PMR afin d'en anticiper l'évolution de peuplement. Il comprend également la prolongation du bail à construction venant à échéance en 2045 jusqu'en 2074.

Afin de pouvoir terminer cette opération selon les conditions ci-dessus définies, la Présidente propose aux membres du Bureau :

- de valider le prix de revient prévisionnel de l'opération
- de valider le plan de financement
- de valider le DGD de l'entreprise en vue de clôturer l'opération

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADORTEE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/E009

SERVICE Direction Générale Adjointe Proximité

OBJET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE METTOIEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DES RESIDENCES CONCORDE ET DES BOIS BLANCS A LILLE, ENTRE LMH, LA VILLE DE LILLE ET VILOGIA

Vu l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation,
Vu l'article L 2113-7 du code de la commande publique,

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que le nettoyage des espaces extérieurs du Faubourg de Béthune ou attenants aux résidence « Tourville » et « Aviateurs » dans le quartier des Bois-Blancs à Lille, fait l'objet depuis 2021 d'un groupement de commandes passé entre Lille Métropole Habitat, la Ville de Lille et Vilogia.

Ces prestations de piquetage de déchets et de nettoyage par aspiration servent de support à une action d'insertion qui contribue à la remise à l'emploi de six à huit personnes chaque année, majoritairement recrutées parmi les demandeurs d'emploi de la ville.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, tant sur un plan social qu'en ce qui concerne les améliorations apportées à la qualité du cadre de vie des habitants, les participants à l'actuel groupement souhaitent poursuivre leur partenariat.

Ils proposent par conséquent le renouvellement du groupement de donneurs d'ordres ayant pour objet la passation d'un marché réservé aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés ou défavorisés, en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique.

D'un montant prévisionnel de 330 K€ net de taxes pour trois ans, l'exécution financière du marché prévoit une répartition des dépenses en fonction de la propriété des surfaces entretenues.

A la date d'attribution du marché, la clé de répartition sera de 45% pour la Ville de Lille, de 40% pour LMH et de 15% pour Vilogia. Elle sera susceptible d'évoluer ensuite, chaque année, en fonction des transferts de propriétés opérés dans le cadre du PNRU.

Lille Métropole Habitat est désigné en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature de cette convention de groupement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ





CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LILLE - LILLE METROPOLE HABITAT- VILOGIA

ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS DE CONCORDE ET ATTENANTS AU RESIDENCES « AVIATEURS » et « TOURVILLE »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Entre,

La VILLE DE LILLE, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 59033 LILLE cedex, représentée par Madame Martine AUBRY, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal,
ci-après dénommé "la Ville de Lille"

Et LILLE METROPOLE HABITAT, Office Public de l'Habitat de la Métropole Européenne de LILLE, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de LILLE n° 413 782 509, dont le siège social est situé 425, Boulevard Gambetta à TOURCOING (59200), pris en la personne de son représentant légal, Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège,
ci-après dénommé "LMH"

Et VILOGIA S.A., Société Anonyme d'HLM, au capital de 178.355.980 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille N°475 680 815, dont le siège social est situé 74, rue Jean JAURES à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), pris en la personne de son représentant légal, Monsieur Philippe REMIGNON, Président du Directoire, domicilié en cette qualité audit siège,
Ci-après dénommée « Vilogia »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Un groupement de commande est constitué entre la Ville de Lille, Lille Métropole Habitat et Vilogia conformément à l'article L2113-6 du Code de la un groupement de commandes commande publique.

Il a pour objet la consultation d'entreprises et la passation d'un marché de services en vue du nettoyage d'un certain nombre d'espaces publics ou privés ouverts appartenant aux membres du

groupement, situés dans les quartiers du Faubourg de Béthune et des Bois Blancs à Lille. La délimitation précise des espaces à nettoyer figure en annexe de la présente convention.

Les prestations dont il s'agit (piquetage de déchets et nettoyage par aspiration) servent de support à une action d'insertion en faveur des personnes défavorisées. Elles sont par conséquent réservées à un opérateur économique employant des travailleurs handicapés ou défavorisés, en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique.

Article 2 : Adhésion et sortie du groupement.

Les signataires prennent la décision d'adhérer au groupement selon leurs propres règles de fonctionnement et de compétence préalablement notifiées au coordonnateur.

Le groupement est actuellement constitué des trois signataires.

Il pourra être étendu d'un commun accord et par voie d'avenant à d'autres donneurs d'ordres.

Si l'un des membres souhaite quitter le groupement, il en informera le coordonnateur au minimum six mois avant l'échéance annuelle du contrat passé avec l'opérateur économique. Les membres du groupement sont informés des dates d'échéances annuelles dès la notification du marché passé avec le titulaire

Article 3 : Date d'effet - Durée du Groupement

Le groupement est constitué pour la passation du marché concernant les besoins exprimés à l'article 1er à compter de l'accomplissement des formalités nécessaires pour lui donner le caractère exécutoire.

Il est formé pour la durée d'exécution totale du marché pour lequel le groupement s'est constitué, c'est-à-dire trois ans. Cette durée peut être étendue par voie d'avenant pour une durée supplémentaire d'un an, soit au total quatre ans.

Article 4 : Désignation du Coordonnateur

LMH est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes.

En cette qualité, il est chargé de l'ensemble des procédures de passation de marchés publics dans les domaines visés à l'article 2.

A l'issue des procédures ainsi organisées, le coordonnateur notifie la décision au(x) titulaire(s) retenu(s) et signe le marché pour tous les adhérents du groupement.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Toutefois, LMH s'engage à recueillir l'avis de la Ville de Lille à chacune des étapes des procédures de marchés publics, à savoir :

- Validation du Dossier de Consultation des Entreprises ou le Cahier des Charges par le(s) service(s) concerné(s) de chaque membre,
- Analyse des offres par le(s) service(s) concerné(s) de chaque membre,

La mise au point des offres dans les conditions du Code de la Commande Publique et, dans le strict respect de l'objet de la présente convention et des besoins qui y sont exprimés par chaque membre du groupement, se fera conjointement par tous les adhérents du groupement.

Mission du coordonnateur conformément aux dispositions du code de la commande publique

- Communiquer aux membres du groupement les coordonnées d'un correspondant marchés publics et de correspondants techniques ;
- Centraliser les besoins des membres sur la base des informations fournies par ces derniers en application de leurs obligations ;
- Définir et mettre en œuvre, la procédure de passation des marchés visés à l'article 2 ;
- Préparer les dossiers de consultation des entreprises (DCE) en fonction des besoins définis par chacun des membres ;
- Définir le mode de dévolution du marché et la procédure applicable conformément à l'objet défini à l'article 2 de la présente convention ;
- Définir le coût objectif du marché et la clé de répartition permettant de définir la part du montant du marché imputable à chaque membre du groupement ;
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant : rédaction et publication des AAPC et avis d'attribution, envoi aux candidats des DCE, réception des plis, convocation éventuelle et secrétariat de la Commission d'Appels d'Offres, choix du titulaire, ...
- Assurer la rédaction du rapport de présentation du marché visé à l'article R2184-1 du Code de la commande publique.
- Informer les candidats du sort de leurs candidatures et offres, et signer les marchés ;
- Transmettre les marchés conclus au service du contrôle de légalité dont relèvent les différents membres du groupement ;
- Assurer la notification du marché ;
- Transmettre à chacun des membres une copie des pièces contractuelles qui le concerne ;
- Organiser les réunions de coordination tant pour le recueil des besoins des membres que pour l'exécution des marchés (application des clauses des marchés, niveau de service, qualité des produits, évolution des dépenses, ...) ;
- Tenir à la disposition de chaque adhérent toutes informations et pièces relatives à l'activité du groupement ;

Cette prestation est assurée à titre gratuit au vu des bénéfices attendus et de la meilleure coordination administrative qu'offre le groupement de commandes.

Le coordonnateur prend en charge les frais de consultation (coût de parution de l'avis d'appel public à la concurrence, affranchissement, ...)

Obligations des membres du groupement :

- Les membres du groupement assurent la mise en paiement de leurs propres prestations auprès du titulaire du marché. Ces prestations sont directement facturées par le titulaire sur la base de la clé de répartition validée par les membres du groupement. La facturation est trimestrielle.
- Chacun des membres communique au coordonnateur, dès l'entrée en vigueur de la présente convention et en vue de la passation des marchés visés à l'article 2, une évaluation sincère de ses besoins ;

- Préalablement à l'envoi des avis de publicité, le coordonnateur adressera par courriel aux membres le DCE complet qui figurera les besoins exprimés par chacun. Les membres devront communiquer, même en cas d'accord, une réponse formelle dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception du DCE ;
- Communiquer au coordonnateur les coordonnées d'un correspondant marchés publics et de correspondants techniques ;

Article 5 : Capacité à agir en justice

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Les frais engendrés par d'éventuelles procédures seront à la charge du coordonnateur.

Article 6 : Substitution au Coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Article 7 : Indemnisation du Coordonnateur

Le coordonnateur n'est pas indemnisé par les membres des charges correspondant à ses fonctions.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres, pondérée par le poids relatif de chacun d'entre eux dans le marché ou les marchés afférents au dossier de consultation concerné. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Article 8 : Modalités de prise en charge des frais de fonctionnement du Groupement

Le coordonnateur prendra en charge tous des frais de reprographie, d'envoi, de dématérialisation et de publication occasionnés par la procédure de marché public, quelle qu'elle soit.

Article 9 : Désignation de la Commission d'appels d'offres du Groupement

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour les procédures organisées dans le cadre du groupement est celle du coordonnateur.

Il est convenu qu'un représentant de chaque adhérent pourra siéger à la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur lorsque des marchés objets de la présente convention y seront examinés. Il aura voix consultative.

Article 10 : Règles du Code de la Commande Publique applicables au Groupement et engagement de chaque membre

Le groupement est soumis pour les procédures de passation de marchés publics dans les domaines visés à l'article 2 au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code de la Commande Publique, quant à l'application des seuils de procédure.

Article 11 : Modalités d'exécution administrative des marchés passés dans le cadre du groupement

Chaque membre se charge de l'exécution des marchés conclus à l'issue des procédures organisées dans le cadre du groupement. Chaque membre du groupement exécute financièrement son marché au prorata des besoins estimés pour sa part dans l'acte d'engagement.

Article 12 : Conditions de modification de la présente convention

Toute modification des dispositions de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des adhérents signataires de la convention initiale et toujours membres du groupement.

La modification prend effet à compter de la date de signature d'une nouvelle convention par l'ensemble des adhérents.

Article 13 : Règlements des litiges

D'un commun accord des adhérents, la présente convention, dans toutes ses dispositions, est régie par le droit français, et interprétée conformément au droit français.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, il sera fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Lille dans le cadre des dispositions de l'article L.211-4 du Code de justice Administrative.

En cas d'échec de cette procédure, le Tribunal Administratif compétent sera celui de Lille.

Fait à LILLE en trois exemplaires originaux, le...

Pour la Ville de Lille,

Mme Martine AUBRY
Maire de Lille

Pour Lille Métropole Habitat – OPH

Monsieur Maxime BITTER
Directeur Général

Pour Vilogia,

Monsieur Philippe REMIGNON,
Président du Directoire

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

<u>Absentes ayant donné pouvoir :</u>	4
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérangère DURET	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

DELIBERATION 24/M002

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/M002

SERVICE Direction Générale

OBJET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE RESSOURCES ET DE MOYENS ENTRE LMH ET LE GIE LA META

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Présidente rappelle qu'en application des stipulations de l'article 5 de la convention de mise à disposition de ressources et de moyens par LILLE METROPOLE HABITAT au profit du GIE La Méta signée le 4 avril 2022, il a été établi un inventaire exhaustif des besoins de l'emprunteur auprès du prêteur pour l'année 2024.

Il y a lieu de régulariser en conséquence un avenant n°2 à cette convention et son annexe 1 reprenant les éléments suivants :

Pour l'exercice 2024, le montant total des ressources et moyens mis à disposition du GIE La Méta s'élève à 985 000 euros ventilé comme suit :

- Mise à disposition de personnel :
 - 875 000 euros au titre de la masse salariale (18 employés)
 - 12 000 euros au titre du budget formation
- Matériel, logiciel et maintenance informatique : 64 000 euros HT comprenant :
 - 17 666,47 euros hors taxes au titre des redevances logicielles annuelles
 - 4 740 euros hors taxes au titre de l'abonnement Ethernet
 - 3 830,86 euros hors taxes au titre du matériel réseau
- Téléphonie mobile : 5 500 euros hors taxes
- Copieur et reprographie : 3 500 euros hors taxes
- Prestations de service :
 - 15 000 euros au titre des prestations de la fonction support comptabilité
 - 10 000 euros au titre des prestations de la fonction support juridique

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention de ressources et de moyens entre LMH et le GIE La Méta et de l'annexe 1.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de ressources et de moyens exercice 2024

Entre les soussignés :

Lille Métropole Habitat, Office public de l'Habitat, dont le siège social est à Tourcoing - 425, boulevard Gambetta à Tourcoing (59200) et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 413782509,
Représenté par Monsieur Maxime Bitter, Directeur Général,

Dénommé dans la convention, le Prêteur

Et

Le GIE - La META, dont le siège social est au 425 Boulevard Gambetta à Tourcoing (59200), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 842538951, représenté(e) par Monsieur François COLTELLONI, directeur, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 21 juin 2022

Dénommé dans la convention, l'emprunteur,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

En date du 04 avril 2022, le prêteur et l'emprunteur ont signé une convention de mise à disposition de ressources et de moyens.

Comme le prévoit l'article 5 de cette convention, les parties se rapprochent annuellement pour établir un inventaire exhaustif des besoins de l'emprunteur auprès du prêteur pour l'année à venir.

Après accord sur le chiffrage des coûts par poste, les parties ont convenu de régulariser le présent avenant pour l'exercice 2024.

La signature du présent avenant à la convention de mise à disposition de ressources et de matériels a été autorisée par le Conseil d'administration du GIE LA META en date du 08 avril 2024 et par le Conseil d'Administration de LMH en date du ---.

Article 1 - Objet de l'avenant à la convention

Le Prêteur, membre du GIE - La META, accepte de mettre à disposition du Bénéficiaire des ressources et du matériel en vue de l'organisation, la conduite et le contrôle des missions confiées au GIE - La META.

Le présent avenant détermine les biens et prestations mis à la disposition du GIE- La META par le prêteur ainsi que leurs coûts au titre de l'exercice 2024.

La liste des biens et prestations mis à la disposition par le Prêteur pour l'exercice 2024 sont annexés au présent avenant (annexe 1).

Article 2 - Effets de l'avenant

Les Parties conviennent que les seules dispositions de l'annexe n°1 de la convention initiale se trouvent modifiées par les présentes.

L'ensemble des autres conditions initialement convenues entre les parties au titre de la convention de mise à disposition demeurent inchangées et trouvent à s'appliquer jusqu'à l'arrivée du terme de la convention ou jusqu'à la résiliation de celle-ci.

Article 3 – Résiliation de l'avenant

Les parties conviennent que la résiliation de plein droit ou la résiliation conventionnelle de la convention de mise à disposition entraînera de plein droit résiliation du présent avenant et entraînera les mêmes conséquences quant à la restitution des biens mis à disposition.

Fait en 2 exemplaires, à Villeneuve d'Ascq.

Le 08 avril 2024.

Le prêteur,	Le bénéficiaire
LMH	LA META GIE
M. Maxime Bitter	M. François COLTELLONI



Annexe n°1

Convention de mise à disposition de ressources et de moyens exercice 2024

La liste des contrats spécifiques de la mise à disposition de ressources humaines et de location de biens

1. Mise à disposition de personnel

Pour l'année 2024, le Prêteur met à disposition du GIE 18 personnes temps plein pour assurer les missions de :

-
- Chef de projets renouvellement urbain
- Chargée d'analyse et de reporting
- Responsable Sécurisation et Purge
- Chargé de mission technique et sécurisation
- Chargée de mission insertion GUSP
- 2 Responsables d'équipes relogement
- 11 Chargés de relogement

Un budget formation de 12 000€ est prévu pour les collaborateurs de Lille Métropole Habitat pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, le coût global estimé est de 875 000€ au titre de la Masse salariale.

2. Matériel informatique

Le prêteur met à disposition le matériel informatique suivant :

-22 écrans fixe IIYAMA, 15 claviers, 18 souris

-18 PC portables du type DELL E5510 / DELL E5520 / DELL E5540 / DELL E5580 /
DEL E5590.

-5 Téléviseurs et 3 webcams.

3. Logiciel informatique et maintenance

Pour l'année 2024, le prêteur met à disposition les logiciels et supports de maintenance suivants :

- Licences Office 365 en mode Premium (inclus suite Bureautique - Word, Excel, Powerpoint -, SKYPE, Yammer)
- Licences Microsoft Project en mode Groupe de Travail
- Licences Adobe Acrobat Pro
- Licences Anti-Virus

Logiciels	Nombre licences	P.T€ HT annuel
Adobe	12	2152,44
Office 365	46	4877,22
Microsoft Project	14	6534,9984
Workspace One (Gestion Smartphone)	46	2319,04
Logiciel Anti-Virus	46	1230,96
Maintenance ISILOG annuel	46	551,82

Le coût des redevances logicielles annuelles est de 17 666.47€ HT.

Le prêteur met à disposition un abonnement accès standard Business Ethernet à hauteur de 4740€ HT.

A ce coût d'interconnexion, le prêteur mettra à disposition le matériel réseau spécifique d'une valeur de 3830,86€ HT.

Pour 2024, la redevance pour la mise à disposition de matériel, de logiciel et la maintenance informatique est estimée à : 64 000 € HT.

4. Téléphonie mobile

Le prêteur met à disposition les matériels et abonnement de téléphonie mobile suivants :

- 18 téléphones mobiles Samsung Galaxy A20E avec abonnements téléphoniques et SMS illimités, 5Go de DATA
- 4 téléphones fixes Alcatel Lucent

- Téléphone mobile et fixe et aux abonnements	Quantité/ Quote Part	P.T € HT annuel
Maintenance ToIP	0,005	202,84
Abonnement appels, SMS, MMS illimité	18	1242

Pour 2024, le coût inhérent au prêt de matériel et aux abonnements est estimé à : 5 500 € HT.

5. Copieur et reprographie

Locations de copieur pour 2024 estimée à 2000€ HT

Prestation de service reprographie pour 2023 estimée à 1 500€ HT

Pour 2024, la redevance pour la mise à disposition du copieur et de la reprographie est estimée à : 3 500 € HT.

6. Prestations de service

Le Prêteur met à disposition du Bénéficiaire une prestation de services de la fonction support comptabilité d'un montant de 15 000€ ainsi qu'une prestation de la fonction support juridique d'un montant de 10 000€.

Fait en 2 exemplaires, à Villeneuve d'Ascq.

Le 08 avril 2024.

Le prêteur,	Le bénéficiaire
LMH	LA META GIE
M. Maxime Bitter	M. François COLTELLONI

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/T004

SERVICE Direction de la Stratégie Territoriale

OBJET ROUBAIX – NPRU - EPEULE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE 204 LOGEMENTS COLLECTIFS

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat a décidé la poursuite du programme de réhabilitation et de résidentialisation des résidences Bell et Ogiers situées à Roubaix, d'un total de 204 logements. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de l'Epeule.

En décembre 2023 une consultation a été engagée pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception du projet de réhabilitation de cette résidence.

Suite à l'émission d'un avis d'appel public à la concurrence le 19 décembre 2023, 9 équipes ont remis un dossier contenant une candidature et une offre :

- Groupement 1 : Projex (Mandataire)
- Groupement 2 : L2F Concept (Mandataire)
- Groupement 3 : SAS Etnap (Mandataire)
- Groupement 4 : Nortec Ingénierie (Mandataire)
- Groupement 5 : Hexa Ingénierie (Mandataire)
- Groupement 6 : Bat-Sup (Mandataire)
- Groupement 7 : Alterea (Mandataire)
- Groupement 8 : Agexis (Mandataire)
- Groupement 9 : TPF Ingénierie (Mandataire)

Les 9 groupements ont remis leur offre dans le délai imparti. Elles ont donc été étudiées par les services qui ont soumis leur Rapport d'Analyse des Offres à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est tenue le 13 février 2024 pour examiner les candidatures et offres des 9 équipes, a déclaré lauréate l'offre du groupement dont L2F Concept est mandataire. Ce groupement se compose par ailleurs du cabinet d'architecture Trace et du Bureau d'Etudes en environnement/développement durable Etamine.

La Présidente propose aux membres du Bureau, à l'issue de la phase de consultation, de retenir le projet de l'équipe L2F Concept – Etamine - Trace, et d'autoriser la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec cette équipe pour un montant de 971 185 € H.T.

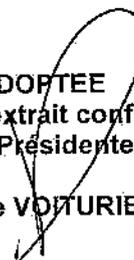
Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

- Effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaires à la réalisation du projet ;
- Lancer tous les diagnostics techniques (amiante, plomb, thermique, structure...) nécessaires ;
- Autoriser ensuite la mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires ;
- Autoriser enfin, le démarrage des travaux.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/T005

SERVICE Direction de la Stratégie Territoriale

OBJET AUTORISATION DE RELOGEMENT DES LOCATAIRES, DE SECURISATION ET DE MISE EN VACANCE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE A ROUBAIX AU 66 ET 100 RUE DU HUTIN

La Présidente informe les membres du Bureau que :

Lille Métropole Habitat est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Roubaix, comprenant deux immeubles d'habitations cadastrés section AO n°348 au 66 rue du Hutin et 100 rue du Hutin. Il gère également un LCR, cadastré section AO 349, contigu au n°66, dont il a assuré la construction mais positionné sur un foncier appartenant au CCAS de la Ville de Roubaix.

Le LCR est aujourd'hui vide de toute occupation.

L'immeuble, situé au 66 rue du Hutin, compte 37 logements, dont actuellement seulement 7 sont occupés par des locataires âgés et en situation de grande fragilité.

L'immeuble, situé au 100 rue du Hutin, compte 40 logements, tous vacants, et fait l'objet de squats récurrents et de problèmes de sécurité (incendies mineurs, dégradations...). Les problématiques rencontrées sont de plus en plus régulières.

La réflexion sur le devenir de cet ensemble immobilier fait l'objet de réflexions partagées avec le CCAS de Roubaix depuis plusieurs années, ce qui a retardé son traitement.

La réhabilitation de cette résidence est inscrite au Plan Stratégique de Patrimoine, et en programmation prévisionnelle pour l'année 2026. Des études internes sont en cours de réalisation pour déterminer le programme d'intervention.

Au regard de ces problématiques technique et de sécurité, et dans l'attente de la réhabilitation, il est nécessaire de proposer une solution de mutation aux locataires du 66 rue du Hutin afin de permettre la mise en vacance totale de l'ensemble immobilier.

La Présidente propose aux membres du Bureau :

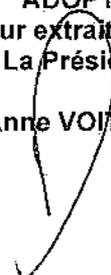
- D'autoriser l'accompagnement des mutations des locataires du 66 rue du Hutin avec une prise en charge de l'ensemble des frais de déménagement;
- La sécurisation et mettre en vacance totale l'ensemble immobilier situé 66 et 100 rue du Hutin,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

Absentes ayant donné pouvoir : **4**
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Françoise DE VRIEZE Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
 Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
 Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/U001

SERVICE Direction Générale

OBJET SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES ET DE MOYENS ENTRE LMH ET LE GIE UNIVERSITE DES COMPETENCES HABITAT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Présidente rappelle que le groupement d'intérêt économique, dénommé « Université des Compétences Habitat » a été constitué entre LMH et VILOGIA, afin d'assister et de conseiller ses membres sur l'ensemble des outils de développement des ressources humaines tout au long du parcours professionnel des salariés notamment sur les volets de développement des compétences des collaborateurs, d'évaluation des compétences et d'intégration dans l'entreprise.

Les membres mettent à disposition du GIE des moyens humains, immobiliers, mobiliers et équipements informatiques, des prestations relatives aux fonctions support et des prestations d'assistance informatique.

A ce titre, LMH, le Prêteur, assure les prestations de comptabilité du GIE et mets à disposition un logiciel de comptabilité à cet effet moyennant une facturation décomposée comme suit :

Pour l'année 2023, le Prêteur percevra une rémunération annuelle hors taxes s'élevant à :

- 12 000 euros HT/an au titre de la prestation comptabilité
- 3 000 euros HT/ an au titre de la refacturation du logiciel de comptabilité

Pour l'année 2024, le Prêteur percevra une rémunération annuelle hors taxes s'élevant à :

- 12 000 euros HT/an au titre de la prestation comptabilité.
- 3 000 euros HT/ an au titre de la refacturation du logiciel de comptabilité

Il y a lieu en conséquence de régulariser les conventions de mise à disposition de ressources et de moyens entre LMH et le GIE Université des Compétences pour l'année 2023 et pour l'année 2024.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature des conventions de mise à disposition de ressources et de moyens entre LMH et le GIE Université des Compétences pour l'année 2023 et pour l'année 2024 aux conditions sus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Convention de mise à disposition de ressources 2024

Entre les soussignés :

Lille Métropole Habitat, Office public de l'Habitat, dont le siège social est à Tourcoing - 425, boulevard Gambetta à Tourcoing (59200) et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 413782509,
Représenté par Monsieur Maxime Bitter, Directeur Général,

Dénommé dans la convention, le Prêteur

Et

Le GIE – Université des Compétences Habitat, dont le siège social est au 121 quai de l'Ouest à Lille (59000), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 852914803, représenté(e) par Madame Estelle DUCATEZ, directeur, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du XXXXX

Dénommé dans la convention, l'emprunteur,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le groupement d'intérêt économique, dénommé « Université des Compétences Habitat » a été constitué entre les membres, afin d'assister et de conseiller ses membres sur l'ensemble des outils de développement des ressources humaines tout au long du parcours professionnel des salariés notamment sur les volets de développement des compétences des collaborateurs, d'évaluation des compétences et d'intégration dans l'entreprise.

Cette assistance technique s'appuie sur les orientations fixées par les membres, les démarches de mutualisation des services communs à mettre en œuvre pour l'ensemble des membres et le développement permanent d'une offre de services adaptée aux besoins exprimés par ceux-ci.

Le GIE ne dispose pas des moyens humains et matériels lui permettant de remplir ses missions.

En conséquence, les membres mettent à disposition du GIE des moyens humains, immobiliers, mobiliers et équipements informatiques, des prestations relatives aux fonctions support et des prestations d'assistance informatique.

Pour donner suite aux différentes modifications, les Parties conviennent d'établir cette nouvelle convention.

La liste des contrats spécifiques de la mise à disposition de ressource humaine sera présentée lors du compte de résultat de l'année de référence (annexe 1).

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du GIE Université des Compétences Habitat en date du xxxxxxxx et par le Conseil d'Administration de LMH en date du [xxxxx.].

Article 1 - Objet de la convention

Le Prêteur, membre du GIE – Université des Compétences Habitat, accepte de mettre à disposition du Bénéficiaire des ressources et moyens en vue de l'organisation, la conduite et le contrôle des missions confiées au GIE – Université des Compétences Habitat.

Le Prêteur assurera les prestations de comptabilité du GIE et mettre à disposition un logiciel de comptabilité à cet effet.

Article 2 -Rémunération

Les Parties conviennent que les mises à disposition de ressources et de moyens sont effectuées par le Prêteur au profit du Bénéficiaire en contrepartie d'une rémunération basée sur les frais réels.

La mise à disposition de personnel est consentie moyennant la prise en charge par le GIE, des charges suivantes, nettes des produits afférents éventuels :

- salaires et traitements
- charges sociales
- impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
- frais professionnels

Le coût du personnel mis à disposition est réparti entre le Prêteur et le Bénéficiaire en fonction du temps effectif de mise à disposition.

Les prestations de service relative aux fonctions dites supports sont facturés sur la base du forfait suivant :

Pour l'année 2024, le Prêteur percevra une rémunération annuelle hors taxes s'élevant à :

- 12 000 euros HT/an au titre de la prestation comptabilité
- 3 000 euros HT/ an au titre de la refacturation du logiciel de comptabilité

Le Prêteur présentera au Bénéficiaire une facture trimestrielle à terme échu.

Le Bénéficiaire s'engage à régler la facture émise trimestriellement par le Prêteur dans les 45 jours à réception.

Article 3 - les ressources et moyens matériels

3.1 Ressources Humaines

Afin d'assurer la tenue et le suivi de la comptabilité du GIE, le Prêteur mets à la disposition du Bénéficiaire du personnel comme énuméré ci-après :

- Monsieur Edouard FRANCHOMME
- Madame Sandra LOYEZ
- Monsieur Julien DEMUYNCK

Ce personnel assurera l'exécution des tâches entrant dans le cadre des opérations relevant de l'objet social du GIE.

Ces mises à disposition de personnel ont fait l'objet de conventions particulières conformément à la législation applicable en droit du travail.

3.2 – Prestations de service

Le Prêteur réalise pour le compte du GIE des prestations de services de fonctions support comptabilité incluant le suivi des encaissements et des décaissements, le suivi de la facturation, l'établissement du compte de résultat et du bilan du GIE, l'élaboration de l'annexe en vue du rapport du commissaire aux comptes.

3.3. Logiciel de comptabilité.

Le prêteur assure la mise à disposition d'un logiciel de comptabilité, à savoir le logiciel SAGE, et en assure la maintenance.

Le prêteur, à la demande de l'emprunteur, équipe le matériel informatique des logiciels et progiciel nécessaire à son activité. L'emprunteur prend en charge financièrement les coûts d'installation et d'abonnement conformément aux devis et facturation présenté par le prêteur.

Le prêteur, propriétaire des licences d'exploitation, reste l'interlocuteur des fournisseurs.

Les logiciels et la maintenance sont mis à disposition de l'emprunteur au rythme d'arrivée des collaborateurs. Ils sont facturés au nombre de jours résiduels depuis la date d'acquisition et sont en bon état de fonctionnement, état dans lequel l'emprunteur s'engage à les restituer à l'issue de la convention.

Le prêteur émet une facturation annuelle reprenant les abonnements des logiciels mis à disposition et les coûts de maintenances reprenant notamment les coûts horaires des interventions physique de son personnel.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1er janvier 2024, pour une durée d'un an expirant au 31 décembre 2024.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention ou de ses annexes devra faire l'objet d'un avenant entre les Parties.

Le Bénéficiaire établira annuellement un inventaire exhaustif de ces besoins auprès du Prêteur pour l'année à venir. Le Prêteur produira un devis détaillé des ressources et moyens mis à disposition et de leur coût par poste. En cas d'accord entre les Parties sur l'inventaire et le cout, une nouvelle convention annuelle sera régularisée.

Article 6 – Résiliation de la présente convention

6.1 Resiliation de plein droit

La présente convention étant conclue avec le Prêteur du fait de sa qualité de membre du GIE, elle fera l'objet d'une résiliation en cas de retrait ou d'exclusion du membre, tels que prévus au contrat constitutif du GIE.

Le Prêteur transmettra au Bénéficiaire une facture de clôture de mise à disposition dont le Bénéficiaire s'engage à régulariser réaliser dans un délai maximum de trois mois à compter de sa réception.

6.2 Résiliation conventionnelle

Les Parties conviennent d'une faculté de résiliation de la présente convention, par l'une ou l'autre des Parties, à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois à compter de la notification de la résiliation effectuée par lettre en recommandée avec accusé de réception.

6.3 Restitution des biens mis à disposition

Le Bénéficiaire s'engage à restituer tout bien, objet de la présente, dans un délai d'un mois maximum à compter de la résiliation.

Les biens devront être restitués en bon état de fonctionnement. En cas de dysfonctionnement du matériel, le Prêteur a la faculté de facturer les couts de réparation ou renouvellement du matériel dont le Bénéficiaire s'engage à régler dans le délai d'un mois à compter de la réception de la facture.

Le Bénéficiaire dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de la facture pour contester. Au delà, toute contestation sera réputée irrecevable.

Article 7 – Responsabilités et assurances.

L'emprunteur s'engage à contracter les assurances de responsabilité civile nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur les lieux de travail de ses personnels et pendant le transport de celui-ci.

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution au prêteur. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel et ce quelle qu'en soit la cause ou la nature. Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de l'emprunteur. En cas de dégradation, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

Article 8 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. À défaut de solution amiable, le litige sera tranché par le tribunal du lieu du siège social du GIE.

Fait en 2 exemplaires, à
le

Le prêteur,	Le bénéficiaire
LMH	GIE UCH
M. Maxime Bitter	Mme Estelle DUCATEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
 Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 13 mai 2024

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS	7
ADMINISTRATRICES PRESENTES	2
ADMINISTRATRICES REPRESENTEES	4
ADMINISTRATEUR ABSENT	1

Présentes : **2**
 Mmes Annie DESQUIENS, Anne VOITURIEZ

<u>Absentes ayant donné pouvoir :</u>	4
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Françoise DE VRIEZE	Pouvoir à Mme Annie DESQUIENS
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Absent excusé
 M. Jean-François DEVILLERS **1**

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
 Gabriel BUISINE, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction
 Youssef CHOAAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
 Kameny TCHIEMESSON, Chargé d'opération
 Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
 Séverine CUNY, Directrice Juridique
 Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement
 Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 24/V003

SERVICE : AGENCE LMH ACCESS

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DE LA RESIDENCE SOCIALE LES COURSIVES SISE 36 BOULEVARD DE MULHOUSE A ROUBAIX A DESTINATION DE SOLIHA

La Présidente propose aux membres du Bureau la signature d'un avenant à la convention de location de la résidence sociale les Coursives à destination de SOLIHA sise 36 boulevard de Mulhouse à Roubaix.

Par convention prenant effet au 1^{er} juillet 2014, LILLE METROPOLE HABITAT a consenti la location de la résidence sociale les Coursives sise 36 boulevard de Mulhouse à Roubaix pour une durée de 10 ans au profit du PACT METROPOLE NORD, aux droits duquel vient SOLIHA.

La résidence les Coursives est édifiée sur la parcelle cadastrée section CY N°266 d'une surface globale de 2520 m² et est composée de 28 logements.

En date du 27 décembre 2023, le gestionnaire a adressé à Lille Métropole Habitat une résiliation à titre conservatoire de la convention de location de la résidence sociale les Coursives.

Le bailleur et le gestionnaire se sont rencontrés à deux reprises, le 21 décembre 2023 et le 10 janvier 2024 afin d'évoquer les conditions du renouvellement de la Convention, celle-ci arrivant à expiration le 30 juin 2024.

Il a été évoqué à l'issue de ces échanges la résiliation à titre conservatoire dans l'attente du COPIL annuel de SOLIHA, dans l'attente des négociations engagées entre le gestionnaire et la DDETS.

Dans le cadre du partenariat, Lille Métropole Habitat a souhaité accompagner la structure dans le maintien de ce dispositif et a proposé le gel de la RCGE au titre de l'année 2024.

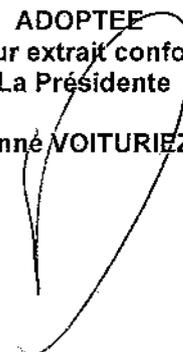
Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1^{er} de la convention initiale en prolongeant la durée de location de 2 années ; de sorte que la location prendra fin au 30 juin 2026.

La Présidente propose aux membres du Bureau la signature de l'avenant à la convention.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente
Anné VOITURIEZ



AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DE LA RESIDENCE SOCIALE LES COURSIVES A DESTINATION DE SOLIHA SISE 36 BOULEVARD DE MULHOUSE A ROUBAIX

Entre les soussignés,

SOLIHA, Société anonyme coopérative immatriculée sous le numéro SIREN 404745606 au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole, dont le siège est situé 112 rue Gustave Dubled, 59170 CROIX, représentée par son Président du Directoire Marcel- Alain LEQUENNE

Désigné ci-après « le Preneur » d'une part

ET

LILLE METROPOLE HABITAT, OPH de la Métropole Européenne de Lille, Etablissement public industriel et commercial immatriculé sous le numéro SIREN 413782509 au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole, dont le siège est situé 425 boulevard Gambetta, 59200 TOURCOING, représenté par son Directeur Général Maxime BITTER dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération 24/V003 en date du 13 mai 2024.

Désigné ci-après « LMH » d'autre part

PREAMBULE

Par convention prenant effet au 1^{er} juillet 2014, LILLE METROPOLE HABITAT a consenti la location de la résidence sociale Les coursives sise 36 boulevard de Mulhouse à Roubaix pour une durée de 10 ans au profit du PACT METROPOLE NORD, aux droits duquel vient SOLIHA.

La résidence les coursives est édifiée sur la parcelle cadastrée section CY N°266 d'une surface globale de 2520 m² et est composée de 28 logements.

Avant l'arrivée du terme de ladite convention, SOLIHA a fait savoir à LILLE METROPOLE HABITAT qu'il souhaite prolonger de deux ans la durée de la convention de location par courrier en date du 27 février 2024.

Dès lors, les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 / OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE 1-1 : MODIFICATION DE LA DUREE DE LOCATION

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1^{er} de la convention initiale en prolongeant la durée de location de 2 années ; de sorte que la location prendra fin au 30 juin 2026 sauf dénonciation

mise en œuvre dans le cadre des dispositions de l'article 25 de la convention de location ou en cas de résiliation relevant de l'article 21.

ARTICLE 1-2 : REDEVANCE

Par le présent avenant, LMH consent un gel pour l'année 2024 de la participation pour couverture du renouvellement des composants et des dépenses de grosses réparations, modifiant ainsi l'article 7 de la convention initiale.

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

ARTICLE 2/ RESILIATION

Le présent avenant formant un tout indivisible avec la convention initiale, la résiliation du présent avenant entraînera la résiliation de la convention de location initiale dans les mêmes termes et les mêmes conditions que celles stipulées à la convention de location initiale.

ARTICLE 3 / DOMICILIATION

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile aux lieux de leurs sièges respectifs.

Fait en trois exemplaires,

À Tourcoing,

Pour SOLIHA

Président du Directoire

Marcel-Alain LEQUENNE

Pour LILLE METROPOLE HABITAT

Directeur Général

Maxime BITTER